

INSERTION PUBLICITAIRE

A remplir et à envoyer par **Courrier**
(**Adresse** : Avenue Hédi Chaker Immeuble INFO+ 3^{ème} Etage 8000 Nabeul - Tunisie)

<http://www.investir-en-tunisie.net>
E-mail : contact@investir-en-tunisie.net
Tél. +216 72 231 990 Fax. +216 72 231 007

Ordre d'insertion publicitaire sur le Portail : www.investir-en-tunisie.net

1. Vos coordonnées :

Nom : Prénom :
Société ou établissement :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : Fax :
E-mail :
Site Web (si vous en avez) : <http://>.....

2. Insertion sur la première page d'accueil (PRODUIT 1) :

a - Choisissez le format et le style qui peut vous convenir le mieux.

Logo sans lien Gif Logo avec lien Gif
Logo sans lien Flash Logo avec lien Flash
SkyScraper personnalisée Carré personnalisé

b - Choisissez le nombre de parution de mois par an.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

c - Veuillez indiquer le mois dont vous désirez débiter votre insertion publicitaire.

Mois..... Année.....

3. Insertion sur l'ensemble des pages statiques (PRODUIT 2):

a - Choisissez le format et le style qui peut vous convenir le mieux.

Logo sans lien Gif Logo avec lien Gif
Bannière Flash SkyScraper personnalisée Flash

b - Choisissez le nombre de parution de mois par an (uniquement pour le produit SkyScraper personnalisée).
- Une remise de 15% est accordée pour les parutions supérieures à 4 mois par an.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

c - Veuillez indiquer le mois dont vous désirez débiter votre insertion publicitaire.

Mois..... Année.....

4. Insertion sur l'ensemble des pages dynamiques (PRODUIT 3) :

a - Choisissez le format et le style qui peut vous convenir le mieux.

Logo sans lien Gif

Logo avec lien Gif

Bannière Flash

SkyScraper Flash

b - Choisissez le nombre de parution de mois par an.

- Une remise de 20% est accordée pour les parutions supérieures à 4 mois par an.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

c - Veuillez indiquer le mois dont vous désirez débiter votre insertion publicitaire.

Mois..... Année.....

5. Insertion sur la Newsletter (PRODUIT 4) :

a - Choisissez le format et le style qui peut vous convenir le mieux.

Logo sans lien Gif

Logo avec lien Gif

Bannière Gif animé

SkyScraper Gif animé

b - Choisissez le nombre de parution par mois.

- Une remise de 15% est accordée pour les parutions supérieures à 4 fois successives.

1 2 3 4 plus que 4 fois successives, veuillez préciser le nombre

c - Veuillez indiquer le mois dont vous désirez débiter votre insertion publicitaire.

Mois..... Année.....

Veuillez cocher la case pour indiquer que vous avez lu et approuvé les conditions de la charte d'insertion publicitaire :

Signature et Cachet

LA CHARTE D'INSERTION PUBLICITAIRE

Article 1 - Champ d'application

1.1 – La société Audinet-conseil+ exploite l'enseigne commerciale « **AC+** » sur son portail accessible à l'adresse www.investir-en-tunisie.net

1.2 – La présente charte régie l'activité de mise à disposition des espaces publicitaires réservés sur le portail www.investir-en-tunisie.net

1.3 - La signature de l'ordre d'insertion publicitaire et de la présente charte implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales quelque soit le moyen ou le support de l'ordre d'insertion reçu par la société « **AC+** ».

Article 2 - Offre et tarifs

2.1 - Les emplacements, formes et modalités d'affichage des insertions proposées ainsi que les prix y afférents sont ceux en vigueur au jour de l'offre faite par « **AC+** », tels que détaillés sur le site www.investir-en-tunisie.net dans la rubrique publicité.

2.2 - Les tarifs ne comprennent pas les frais techniques : (les frais de création des logos, des affiches publicitaires et de la réalisation des insertions sont à la charge du client).

2.3 - Les conditions tarifaires de l'offre faite sur devis par « **AC+** » à l'annonceur ou à son mandataire ont une durée de validité de 15 jours à compter de l'émission de l'offre.

2.4 - Les conditions tarifaires des offres " promotionnelles " ne sont valables que pour la durée qu'elles précisent au préalable.

2.5 - « **AC+** » se réserve toutefois la faculté de répercuter sans délai sur ses tarifs toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

2.6 - Les présentes conditions générales de la charte ainsi que les tarifs pratiqués par « **AC+** » peuvent être modifiés à tout moment, sans préavis. Ces modifications seront sans incidence sur les ordres d'insertions en cours et les offres déjà émises.

Article 3 - Prise d'effet de l'ordre d'achat

3.1 - Aucune commande ne sera prise en compte si elle n'est pas effectuée au moyen de l'ordre d'insertion expédié par fax, courrier ou e-mail par « **AC+** », retourné dûment complété et revêtu de la mention " bon pour accord ".

3.2 - Tout ordre d'insertion émanant d'un mandataire de l'annonceur devra être accompagné d'une copie du contrat de mandat justifiant de cette qualité.

3.3 - Tout ordre d'insertion et réservation d'espace publicitaire ne sera effectif que sous la réalisation des conditions suivantes :

- La réception par « **AC+** » de l'ordre d'insertion et de la confirmation consécutive par « **AC+** » par, fax ou email, de la disponibilité des emplacements sollicités.

- La réception par l'annonceur de la facture correspondante (le délai de confirmation ne pourra en aucun cas excéder le délai de validité mentionné sur l'ordre d'insertion).

- La réception par « **AC+** » du paiement effectif de la facture (dès la réception de la modalité de paiement : par chèque ou par virement).

3.4 – La charte est réputée conclue et définitive à la date de survenance de l'événement défini au dernier point de l'alinéa 3.3.

Article 4 - Prescriptions relatives à l'insertion publicitaire

4.1 - Lorsque l'annonceur procède à la création et/ou à la réalisation du message publicitaire, il s'engage à fournir le dit message sous forme numérisée au moins 3 jours ouvrables avant la date fixée pour sa mise en ligne.

4.2 - L'insertion doit être conforme aux prescriptions techniques requises par le devis ou par l'ordre d'insertion publicitaire.

4.3 - Le non respect d'une des conditions précédemment énoncées dégage « **AC+** » de toute responsabilité en cas de dépassement de la date de mise en ligne initialement convenue.

4.4 - La non fourniture des documents numérisés à diffuser ne constitue pas une cause de résolution de la charte.

Article 5 - Responsabilité de l'annonceur et de son mandataire

5.1 - L'annonceur ou son mandataire reconnaît être l'auteur unique et exclusif du texte, des dessins, images, ou, à défaut, détenir l'ensemble des droits nécessaires à leur utilisation et reproduction.

5.2 - L'annonceur ou son mandataire certifie que les insertions sont conformes à l'ensemble des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

5.3 - L'annonceur ou son mandataire s'engage à garantir « **AC+** » de toutes condamnations et de tous frais judiciaires et extrajudiciaires que ce dernier pourrait supporter du fait du recours des tiers pour l'un des motifs visés aux alinéas précédents, et plus généralement du fait de la diffusion du message.

5.4 - Les mandataires sont responsables conjointement avec leur mandant des ordres qu'ils transmettent à « **AC+** ».

Article 6 - Refus de diffusion

6.1 - « **AC+** » se réserve la faculté de refuser toute publicité, qui se révélerait contraire à ses intérêts matériels ou moraux, qui constituerait une atteinte aux bonnes mœurs ou à l'Ordre Public, ou qui contreviendrait aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

6.2 - En aucun cas « **AC+** » ne pourra être tenu pour responsable du refus de diffuser un message publicitaire pour l'une des causes énoncées à l'alinéa précédent, ce refus ne pouvant ouvrir droit à quelques dommages et intérêts que ce soit pour l'annonceur et/ou son mandataire.

Article 7 - Limitation de responsabilité

7.1 - Tout retard, suspension ou annulation dans la diffusion de l'insertion du fait notamment de défaillances techniques inhérentes au fonctionnement du réseau Internet, extérieures à « **AC+** » et indépendantes de sa volonté, ne peut motiver un refus de paiement, même partiel, de la part de l'annonceur ou de son mandataire, ni ouvrir droit à une nouvelle insertion aux frais de « **AC+** » ou à une indemnisation, sous quelque forme que ce soit, de l'annonceur ou de son mandataire.

7.2 - Tout retard, suspension ou annulation dans la diffusion de l'insertion ne pourra, éventuellement, ouvrir droit qu'au seul remboursement ou au non recouvrement, total ou partiel, du prix de l'insertion.

Article 8 - Information de l'annonceur

8.1 - « **AC+** » informera l'annonceur ou son mandataire, par email ou fax, de la première mise en ligne de l'insertion.

8.2 - « **AC+** » s'engage à informer l'annonceur ou son mandataire, par e-mail, des statistiques relatives aux visites enregistrées à l'adresse de son portail sus indiqué.

Article 9 - Manquements contractuels

9.1 - L'annonceur ou son mandataire ne pourra invoquer aucun manquement dans l'exécution du bon de commande ou des présentes conditions générales si ledit manquement n'a pas fait l'objet, en cours de l'insertion publicitaire, d'une dénonciation expresse à « **AC+** » et d'une constatation contradictoire par les parties.

Article 10 - Facturation et règlement

10.1 - La facture est établie au nom de l'annonceur et lui est adressée directement, une copie de celle-ci pouvant être communiquée à son mandataire sur simple demande de ce dernier.

10.2 - Les factures sont payables à leur réception.

10.3 - A défaut de règlement à cette date, « **AC+** » se réserve la faculté de suspendre la diffusion de l'insertion publicitaire jusqu'à complet paiement, sans que cette suspension puisse constituer, notamment, une cause de responsabilité pour « **AC+** », donner lieu à une révision du prix, ou encore ouvrir droit à une prorogation de diffusion ou à une nouvelle diffusion.

10.4 - Un intérêt moratoire conventionnel au taux mensuel de 1% sera dû à compter de la date d'exigibilité de la facture si bon semble à « **AC+** », après mise en demeure préalable.

10.5 - L'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure ou l'introduction d'une procédure judiciaire entraînera l'exigibilité de plein droit d'une majoration de 15% du principal TTC restant dû, sans préjudice de la poursuite, suspension ou résiliation de la présente charte.

Article 11 - Loi applicable, attribution de juridiction

La présente charte est régie par la loi Tunisienne.

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales de l'ordre d'insertion publicitaire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

Lu et approuvé

J'accepte les termes de la charte

Signature et Cachet

ORDRE DE PAIEMENT

Je joins à cette commande mon règlement par :

* Chèque bancaire n°.....

* Banque :.....

* Virement bancaire au compte de la société « AUDINET-CONSEIL+ »
N° 08 300 0000010514096 25 (BIAT- Zone Tunis Sud et Cap Bon – Groupe Cap Bon
Agence Nabeul 8000-Tunisie.

NB : La commande sera satisfaite dès réception du règlement.

NB : Prière joindre une copie de votre ordre de virement.

Société : AUDINET-CONSEIL+, S.a.r.l / MF : 937646 Q A M000 – RC : B0749442005
Adresse : Avenue Hédi Chaker – Immeuble Info Plus – 3^{ème} Etage - 8000 Nabeul -Tunisie
Tél. +216 72 231 990 – Fax : +216 72 231 007
E-mail : contact@investir-en-tunisie.net - Site Web : <http://www.investir-en-tunisie.net>